Commune de Crosmières

Compte rendu de séance Séance du 28 février 2022

Le 28 février 2022 à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

<u>Présents</u>: M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : BENOIST Marie, HOUDEMOND Lolita, MM : BODIN Christophe, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusées ayant donné procuration : Mmes : AUBERT Brigitte à M. RICOT Thierry, GAUTIER Laurence à M.

FORGEARD Cédric, HUYGHUES DESPOINTES Charlotte à M. DENIS Jean-Yves

Excusés : Mmes : BLOT Catherine, PAPONNEAU Laure, M. DAILLIERES Stéphane

Absent: M. GRUDE Pierre-Alexandre

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 15

Présents: 8

Date de la convocation : 21/02/2022

Date d'affichage: 21/02/2022

Acte rendu executoire après dépôt en Préfecture du MANS

A été nommé secrétaire : M. SEMENSATIS Eric

Objets des délibérations

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2022-09

Action sociale - 2022-10

Lotissement Arthénuère Avenant à la Concession d'aménagement - 2022-11

Plateformes de téléservices - 2022-12

Loyer au 10 rue Angevine - 2022-13

Cession d'un bien au 5 rue Nationale - 2022-14

Epicerie bistrot marché public - 2022-15

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

réf: 2022-09

NUMERO I	NATURE	TIERS	OBJET OBJET	MONTANT
2022-06	DIA	_	Parcelle AB 315 lotissement de l'Arthénuère	
2022-07	DIA	•	Parcelle AB 314 lotissement de l'Arthénuère	
2022-08	DIA	-	Parcelle AB 316 lotissement de l'Arthénuère	
2022-09	DIA	-	Parcelle AB 321 lotissement de l'Arthénuère	-
2022-10	DIA		Parcelle AB 322 lotissement de l'Arthénuère	
2022-11	DIA	-	Parcelle AB 115 1 rue Angevine	

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
2022-12	Devis	ENEDIS	26 rue Nationale Projet Epicerie Bistrot	1 331€
2022-13	Devis	TOP DECO	3 allée Hermitage peinture	650€
2022-14	Devis	WALLE	Cimetière crémation suite relevages administratifs	1 221€
2022-15	Devis	APAVE	26 rue Nationale Projet Epicerie Bistrot / (+ 600 € HT avenant)	3 600 €
2022-16	Devis	MANUTAN	Technique 10 poteaux boules bordeaux	765€
2022-17	Devis	ADEQUAT	WIFI4EU Pack sécurité renouvellement pour 1 an	1 104 €
2022-18	Devis	MG	Sanitaires publics cornière inox pour la porte	279€
2022-19	Devis	RAIMBAULT	Stade municipal abri	2 424 €
2022-20	Devis	CWA	Panneau Pocket application mobile pour 3 ans	540€
2022-21	Devis	MG	Ecole serrure portillon d'entrée	225€
2022-22	Devis	POLLENIZ	Participation lutte ragondins 2021	220€
2022-23	Devis	ADEQUAT	Mairie renouvellement licence antivirus pour 1 an / 7 postes	398€

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations. Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Action sociale

réf: 2022-10

Vu l'avis de la commission sociale,

Le maire propose au conseil municipal d'accorder les aides suivantes :

- Dossier 1: 152 € pour une redevance audiovisuelle
- Dossier 2 : 50,08 € pour un impayé d'eau
- Dossier 3 : 320,29 € pour un impayé d'électricité

Il informe également de 3 nouvelles adhésions à l'épicerie solidaire AISP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'accorder les aides sociales détaillées ci-dessus

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Lotissement Arthénuère Avenant à la Concession d'aménagement

réf: 2022-11

Le maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant à la convention de concession d'aménagement du lotissement de l'Arthénuère signée avec Sarthe Habitat. L'objectif est d'intégrer les travaux d'aménagement de l'entrée du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer l'avenant avec les modalités de participation de la mairie au coût de l'opération suivantes :

2019:30 000€

2020 : 64 600 € sur budget assainissement

2021 : 36 527 € 2022 : 46 418 € 2023 : 40 000 € 2024 : 40 000 € 2025 : 40 000 € 2026 : 40 000 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Plateformes de téléservices

réf: 2022-12

Depuis 2009, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises deux plateformes de téléservices : Sarthe légalité et Sarthe marchés publics.

Les conventions arrivant à échéance le 31/12/2021, j'ai le plaisir de vous informer que la mise à disposition gratuite de ces plateformes sera reconduite pour la période 2022-2025.

Le maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion à ces plateformes de téléservices.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de renouveler l'adhésion aux plateformes Sarthe légalité et Sarthe marchés publics et autorise le maire à utiliser les 2 plateformes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Loyer au 10 rue Angevine

réf: 2022-13

Vu l'évolution du loyer des locataires (+ 14,33 € au 1er janvier),

Le maire propose au conseil municipal de fixer un nouveau montant du loyer au 10 rue Angevine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de fixer à 565 € le loyer mensuel du logement au 10 rue Angevine à compter du 1er mars 2022.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Cession d'un bien au 5 rue Nationale

réf: 2022-14

Le maire propose au conseil municipal de céder la maison située au 5 rue Nationale (parcelle AB 47 : 127 m²).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de mettre en vente la maison située au 5 rue Nationale (parcelle AB 47) à hauteur de 5 000 € et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite et à l'achèvement de l'opération. Les frais de notaire sont à la charge de la mairie.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Epicerie bistrot marché public

réf: 2022-15

Le maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres a ouvert les plis du marché public pour le projet épicerie bistrot au 26 rue Nationale. L'équipe de maîtrise d'œuvre rédige le rapport d'analyse des offres pour permettre au conseil municipal de décider des entreprises retenues.

Le conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 22H45

En mairie, le 14/03/2022

Le maire,

Jean-Yves DENIS